

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
20 avenue des Rives du Lac
70000 Vaivre-Et-Montoille
Tél. 03.84.77.00.00 – Fax. 03.84.77.00.01
E-mail : contact@sied70.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

AO11 - 1^{ère} partie : appel à candidatures

PROCEDURE NEGOCIEE AVEC MISE EN CONCURRENCE

OBJET : travaux sur le réseau syndical d'électricité, travaux sur des installations d'éclairage et travaux de génie civil de communications électroniques.

Abréviations :

RC : Règlement de la consultation
CAE : Cadre d'acte d'engagement
CCAG : Cahier des clauses administratives générales
CCTG : Cahier des clauses techniques générales
CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
BPU : Bordereau des prix unitaires



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - OBJET ET TYPE DE LA PROCÉDURE	3
1.1 - Procédure	3
1.2 - Nature des travaux.....	3
1.3 - Nomenclature.....	3
1.4 - Type des marchés.....	3
1.5 - Allotissement.....	4
CHAPITRE 2 - CONDITIONS DE LA PROCÉDURE.....	7
CHAPITRE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES	7
CHAPITRE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATS.....	8
CHAPITRE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES	9
5.1 - Date limite de réception des candidatures.....	9
5.2 - Envoi traditionnel des dossiers de candidatures.....	9
5.3 - Dématérialisation de la procédure	9
CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	10

CHAPITRE 1 - OBJET ET TYPE DE LA PROCÉDURE

Le SIED 70 est une entité adjudicatrice par la combinaison des articles 135 et 176 du Code des marchés publics (CMP).

1.1 - Procédure

La présente consultation est une procédure négociée avec mise en concurrence préalable (article 144-1° du CMP).

1.2 - Nature des travaux

Les marchés issus de la présente consultation concernent la plupart des travaux dont le SIED 70 est maître d'ouvrage dans les domaines suivants :

- travaux (renforcement, extension, sécurisation, aménagement esthétique) sur le réseau de distribution publique d'électricité qu'il a concédé à ERDF ou à la SCICAE de Ray-Cendrecourt;
- travaux sur des installations communales d'éclairage (hors la fourniture des candélabres et luminaires que les communes, maîtres d'ouvrage des travaux commandent directement auprès des fabricants);
- travaux sur du génie civil de communications électroniques.

Au cours des années 2006, 2007 et 2008 la répartition financière¹ des travaux réalisés entre ces 3 catégories a été respectivement de 81,5%, 10,5% et 8%.

Les entreprises attributaires des marchés devront également réaliser des dossiers administratifs et des études d'exécution.

1.3 - Nomenclature

La classification CPV (vocabulaire commun des marchés) est la suivante :

- objet principal : CPV 45231400-9;
- objets complémentaires : CPV 45316110-9 et CPV 45222000-9.

1.4 - Type des marchés

Les marchés issus de la procédure négociée avec mise en concurrence préalable seront des marchés à bons de commande (article 169 du CMP), sans minimum ni maximum.

Ils seront conclus pour une durée de 16 mois à partir de leur attribution, reconductible de la volonté expresse de l'entité adjudicatrice, de 2 périodes d'un an. Cette reconduction sera automatique, sauf avis de l'entité adjudicatrice transmis aux titulaires au plus tard 10 mois après la date d'attribution du marché.

Le 1^{er} ordre d'exécution d'une opération d'un chantier² d'études ou de travaux pourra donc être donné entre la date d'attribution du marché et le dernier jour d'application de ce marché et les autres bons de commande du chantier adressés avant le commencement du 4^{ème} mois suivant la date d'expiration du marché.

¹ Chiffres communiqués à titre indicatif et sans engagement du SIED 70.

² Un chantier peut comprendre plusieurs bons de commande qui ont une partie commune notamment, par exemple, des tranchées.

1.5 - Allotissement

La présente procédure correspond à un ensemble de travaux à réaliser sur la base des prix d'un BPU, au fur et à mesure des besoins et des possibilités de financement.

En application de l'article 10 du code des marchés publics, les travaux sont répartis en 7 lots, sans montants minimums et maximums, selon ce qui suit. Les limites géographiques de chacun des 7 lots sont représentées sur la carte ci-après (limites non contractuelles). Les communes du département (plus particulièrement les bourgs des communes) composent ainsi les 7 lots, les communes soulignées étant celles qui adhèrent au SIED 70 au 1^{er} juin 2009 et les communes en italiques correspondant aux communes dont le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité est la SCICAE de Ray-Cendrecourt.

Lot 1 : secteur nord

AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, AINVELLE, ALAINCOURT, AMAGE, AMBIEVILLERS, AMONT-ET-EFFRENEY, ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL, ANJEUX, BASSE-VAIVRE (LA), BASSIGNEY, BELFAHY, BELMONT, BELONCHAMP, BETONCOURT-SAINT-PANCRAS, BEULOTTE-SAINT-LAURENT, BOULIGNEY, BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, BOUSSERAUCOURT, BRIAUCOURT, BRUYERE(LA), CONFLANS-SUR-LANTERNE, CORBENAY, CORRAVILLERS, CORRE, CUVE, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS, DEMANGEVELLE, ECROMAGNY, ESMOULIERES, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FESSEY (LES), FLEUREY-LES-SAINT-LOUP, FONTAINE-LES-LUXEUIL, FONTENOIS-LA-VILLE, FOUGEROLLES, FRANCALMONT, FRESSE, GIREFONTAINE, HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT, HAUTEVELLE, HURECOURT, JASNEY, JONVELLE, LANTERNE-ET-LES-ARMONTS (LA), LONGINE (LA), MAGNONCOURT, MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAS, MELINCOURT, MELISEY, MIELLIN, MONTAGNE (LA), MONTCOURT, MONTDORE, MONTESSAUX, PASSAVANT-LA-ROCHERE, PISSEURE (LA), PLAINEMONT, PONT-DU-BOIS, PROISELIERE-ET-LANGLE (LA), RADDON-ET-CHAPENDU, ROSIERE (LA), SAINTE-BARTHELEMY, SAINTE-BRESSON, SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS, SAINTE-LOUP-SUR-SEMOUSE, SELLES, SERVANCE, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, VAIVRE (LA), VAUVILLERS, VOIVRE (LA), VOUGECOURT

Lot 2 : secteur est

AILLEVANS, ATHESANS-ETROITEFONTAINE, AUTREY-LE-VAY, BELVERNE, BEVEUGE, BREVILLIERS, CHAGEY, CHALONVILLARS, CHAMPAGNEY, CHAMPEY, CHAVANNE, CHENEBIER, CLAIREGOUTTE, COISEVAUX, COURCHATON, COURMONT, COUTHENANS, CREVANS-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES, ECHAVANNE, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, ERREVET, ESPRELS, ETOBON, FALLON, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FREDERIC-FONTAINE, GEORFANS, GOUHENANS, GRAMMONT, GRANGES-LA-VILLE, GRANGES-LE-BOURG, HERICOURT, LONGEVELLE, LUZE, MAGNY (LES), MANDREVILLARS, MARAST, MELECEY, MIGNAVILLERS, MOIMAY, OPPENANS, ORICOURT, PLANCHER-BAS, PLANCHER-LES-MINES, PONT-SUR-LOGNON, RONCHAMP, SAINTE-FERJEUX, SAINTE-SULPICE, SAULNOT, SECENANS, SENARGENT-MIGNAFANS, TAVEY, TREMOINS, VELLECHEVREUX-ET-COURBENANS, VERGENNE (LA), VERLANS, VILLAFANS, VILLARGENT, VILLERSEXEL, VILLERS-LA-VILLE, VILLERS-SUR-SAULNOT, VYANS-LE-VAL

Lot 3 : secteur centre-est

ABELCOURT, ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE, AILLONCOURT, AMBLANS-ET-VELOTTE, ANDORNAY, ARPENANS, AYNANS (LES), BAUDONCOURT, BETONCOURT-LES-BROTTE, BOUHANS-LES-LURE, BREUCHES, BREUCHOTTE, BROTTE-LES-LUXEUIL, CHAPELLE-LES-LUXEUIL (LA), CHATENEY, CHATENOIS, CITERS, CORBIERE (LA), COTE (LA), CREUSE (LA), CREVENY, DAMBENOIT-LES-COLOMBE, EHUNS, ESBOZ-BREST, FAYMONT, FRANCHEVELLE, FROIDECONCHE, FROIDETERRE, FROTEY-LES-LURE, GENEVREUILLE, GENEVREY, LANTENOT, LINEXERT, LOMONT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, LYOFFANS, MAGNIVRAY, MAGNY-DANIGON, MAGNY-JOBERT, MAGNY-VERNOIS, MAILLERONCOURT-CHARETTE, MALBOUHANS, MEURCOURT, MOFFANS-ET-VACHERESSE, MOLLANS, NEUVELLE-LES-LURE (LA), ORMOICHE, PALANTE, POMOY, QUERS, RIGNOVELLE, ROYE, SAINTE-MARIE-EN-CHAUX, SAINTE-GERMAIN, SAINTE-SAUVEUR, SAINTE-VALBERT, SAULX, SERVIGNEY, VAL-DE-GOUHENANS (LE), VELLEMINFROY, VELORCEY, VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA), VILLERS-LES-LUXEUIL, VISONCOURT, VOUHENANS, VY-LES-LURE

Lot 4 : secteur centre-ouest

ABONCOURT-GESINCOURT, AISEY-ET-RICHECOURT, AMANCE, AMONCOURT, ARBECEY, AUGICOURT, AUXON, BARGES, BAULAY, BETAUCOURT, BETONCOURT-SUR-MANCE, BLONDEFONTAINE, BOUGEY, BOUGNON, BOURBEVELLE, BOURGUIGNON-LES-MOREY, BREUREY-LES-FAVERNEY, BUFFIGNECOURT, CEMBOING, CENDRECOURT, CHARGEY-LES-PORT, CHARMES-

SAINT-VALBERT, CHAUVIREY-LE-CHATEL, CHAUVIREY-LE-VIEIL, CHAUX-LES-PORT, CINTREY, COMBEAUFONTAINE, CONFLANDEY, CONFRACOURT, CONTREGLISE, CORNOT, CUBRY-LES-FAVERNEY, EQUEVILLE, FAVERNEY, FLAGY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FOUCHECOURT, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GOURGEON, GRATTERY, JUSSEY, LAMBREY, LAVIGNEY, MAGNY-LES-JUSSEY, MALVILLERS, MELIN, MENOUX, MERSUAY, MOLAY, MONTIGNY-LES-CHERLIEU, MONTUREUX-LES-BAULAY, NEUREY-EN-VAUX, OIGNEY, ORMOY, OUGE, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE, PORT-SUR-SAONE, PREIGNEY, PROVENCHERE, PURGEROT, QUARTE (LA), RAINCOURT, RANZEVILLE, ROCHELLE (LA), ROCHE-MOREY (LA), ROSIERES-SUR-MANCE, SAINT-MARCEL, SAINT-REMY, SAPONCOURT, SCYE, SEMMADON, SENONCOURT, TARTECOURT, VAL-SAINT-ELOI (LE), VAROGNE, VELLEFRIE, VENISEY, VERNOIS-SUR-MANCE, VILLARS-LE-PAUTEL, VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE, VILLERS-SUR-PORT, VILORY, VITREY-SUR-MANCE

Lot 5 : secteur ouest

ACHEY, ANCIER, ANGIREY, APREMONT, ARC-LES-GRAY, ARGILLIERES, ARSANS, ATTRICOURT, AUTET, AUTREY-LES-GRAY, AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE, BARD-LES-PESMES, BATIES (LES), BATTRANS, BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR, BOUHANS-ET-FEURG, BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE, BRESILLEY, BROTTÉ-LES-RAY, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY, BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE, CHAMPLITTE, CHAMPTONNAY, CHAMPVANS, CHANCEY, CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA), CHARGEY-LES-GRAY, CHAUMERCENNE, CHEVIGNEY, COURTESOULT-ET-GATEY, CRESANCEY, DAMPIERRE-SUR-SALON, DELAIN, DENEVRE, ECUELLE, ESMOULINS, ESSERTENNE-ET-CECEY, ETRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE, FAHY-LES-AUTREY, FEDRY, FERRIERES-LES-RAY, FLEUREY-LES-LAVONCOURT, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, FRAMONT, FRANCOURT, FRESNE-SAINT-MAMES, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, GERMIGNY, GRANDECOURT, GRANDE-RESIE (LA), GRAY, GRAY-LA-VILLE, GREUCOURT, IGNY, LARRET, LAVONCOURT, LIEFFRANS, LIEUCOURT, LOEUILLEY, MALANS, MANTOCHÉ, MEMBREY, MERCEY-SUR-SAONE, MONTAGNEY, MONTOT, MONT-SAINT-LEGER, MONTUREUX-ET-PRANTIGNY, MOTÉY-BESUCHE, MOTÉY-SUR-SAONE, NANTILLY, NOIRON, ONAY, OYRIERES, PERCEY-LE-GRAND, PESMES, PIERRECOURT, POYANS, RAY-SUR-SAONE, RECOLOGNE, RENAUCOURT, RESIE-SAINT-MARTIN (LA), RIGNY, ROCHE-ET-RAUCOURT, SAINT-BROING, SAINTE-REINE, SAINT-GAND, SAINT-LOUP-NANTOUARD, SAUVIGNEY-LES-GRAY, SAUVIGNEY-LES-PESMES, SAVOYEUX, SEVEUX, SOING-CUBRY-CHARENTENAY, THEULEY, TINCEY-ET-PONTREBEAU, TREMBLOIS (LE), VADANS, VAITE, VALAY, VANNE, VARS, VAUCONCOURT-NERVEZAIN, VAUX-LE-MONCELOT, VELESMES-ECHEVANNE, VELET, VELLEMOZ, VELLEUXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY, VENERE, VEREUX, VERNOTTE (LA), VEZET, VILLERS-VAUDEY, VOLON

Lot 6 : secteur sud

AULX-LES-CROMARY, AUTHOISON, AUTOREILLE, AVRIGNEY-VIREY, BARRE (LA), BAY, BEAUMOTTE-AUBERTANS, BEAUMOTTE-LES-PIN, BESNANS, BONBOILLON, BONNEVENT-ET-VELLOREILLE, BOUHANS-LES-MONTBOZON, BOULOT, BOULT, BRUSSEY, BUCEY-LES-GY, BUSSIERES, BUTHIERS, CENANS, CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX, CHAMBORNAY-LES-PIN, CHARCENNE, CHASSEY-LES-MONTBOZON, CHAUX-LA-LOTIERE, CHENEVREY-ET-MOROGNE, CHOYE, CIREY, CITEY, COGNIERES, CORDONNET, COURCUIRE, CROMARY, CUGNEY, CULT, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, ETUZ, FILAIN, FONDREMAND, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FRASNE-LE-CHATEAU, GEZIER-ET-FONTENELAY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GY, HUGIER, HYET, LARIANS-ET-MUNANS, LOULANS-VERCHAMP, MAIZIERES, MALACHERE (LA), MARNAY, MAUSSANS, MONTARLOT-LES-RIOZ, MONTBOILLON, MONTBOZON, NEUVILLE-LES-CROMARY, NEUVILLE-LES-LA-CHARITE, OISELAY-ET-GRACHAUX, ORMENANS, PENNESIERES, PERROUSE, PIN, PONT-DE-PLANCHES (LE), QUENOCHÉ, RECOLOGNE-LES-RIOZ, RIOZ, ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS-LES-CORDIERS, RUHANS, SORANS-LES-BREUREY, SORNAY, THIEFFRANS, THIENANS, TRAITIEFONTAINE, TRESILLEY, TROMAREY, VANDELANS, VANTOUX-ET-LONGEVELLE, VELLECLAIRE, VELLEFREY-ET-VELLEFRANGE, VELLOREILLE-LES-CHOYE, VILLEFRANCON, VILLERS-BOUTON, VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES, VILLERS-PATER, VORAY-SUR-LOGNON, VREGILLE, VY-LES-FILAIN

Lot 7 : secteur centre

ANDELARRE, ANDELARROT, AROZ, AUTREY-LES-CERRE, BAINES, BOREY, BOURSIERES, BUCEY-LES-TRAVES, CALMOUTIER, CERRE-LES-NOROY, CHANTES, CHARIEZ, CHARMOILLE, CHASSEY-LES-SCEY, CHEMILLY, CLANS, COLOMBE-LES-VESOUL, COLOMBIER, COLOMBOTTE, COMBERJON, COULEVON, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, DEMIE (LA), ECHENOZ-LA-MELINE, ECHENOZ-LE-SEC, FERRIERES-LES-SCEY, FROTEY-LES-VESOUL, LIEVANS, MAGNORAY (LE), MAILLEY-ET-CHAZELOT, MONTCEY, MONTIGNY-LES-VESOUL, MONTJUSTIN-ET-VELOTTÉ, MONT-LE-VERNOIS, NAVENNE, NEUREY-LES-LA-DEMIE, NEUVILLE-LES-SCEY (LA), NOIDANS-LE-FERROUX, NOIDANS-LES-VESOUL, NOROY-LE-BOURG, OVANCHES, PONTCEY, PUSEY, PUSY-ET-EPENOUX, QUINCEY, RAZE, ROSEY, RUPT-SUR-SAONE, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN,

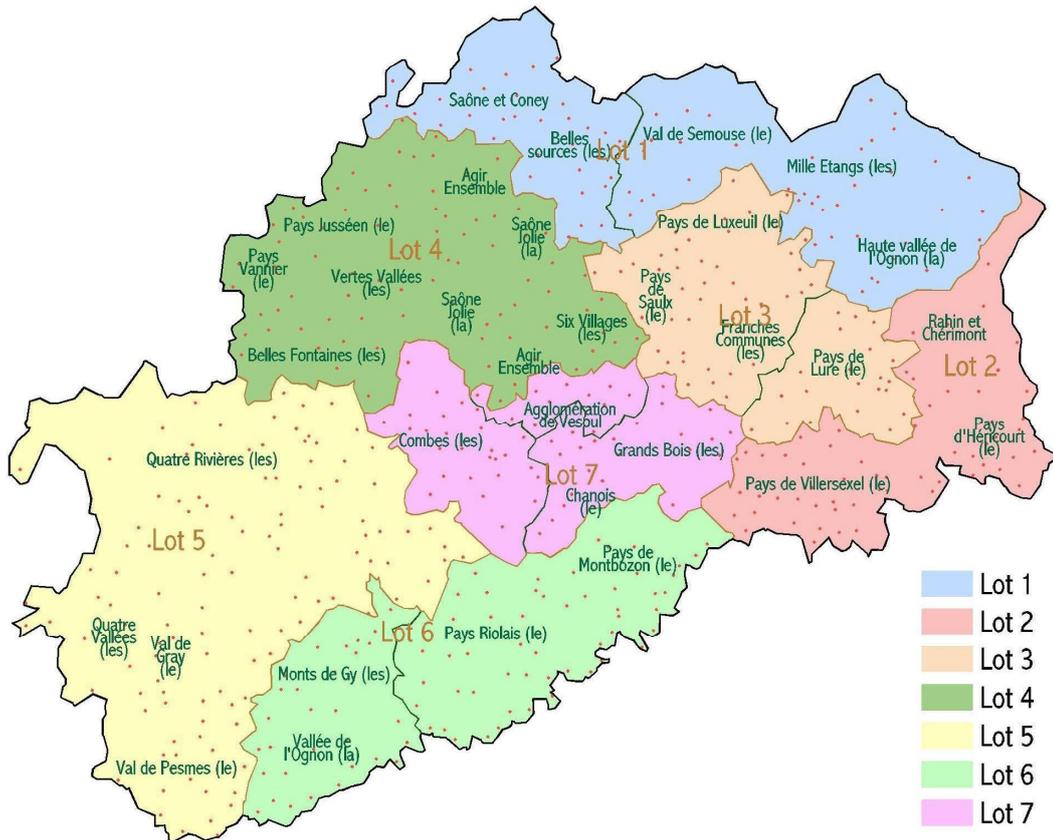
TRAVES, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VALLEROIS-LE-BOIS, VALLEROIS-LORIOZ, VAUCHOUX, VELLEFAUX, VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY, VELLE-LE-CHATEL, VESOUL, VILLEPAROIS, VILLERS-LE-SEC, VY-LE-FERROUX, VY-LES-RUPT

Cette liste est remise à titre indicatif, notamment car certains territoires de communes peuvent être desservis par un distributeur différent de celui alimentant le bourg comme le montre le tableau non exhaustif ci-après :

Commune	Distributeur du bourg	Secteur de la commune et autre distributeur
AUTHOISON	SCICAE	Poste Jonchère exploité par EDF
CHAMPLITTE	EDF	Poste Frettes exploité par SCICAE
CHARIEZ	SCICAE	Postes Aux-Ecarts-De-Chariez et Combette-Chariez exploités par EDF
CHASSEY-LES-SCEY	SCICAE	Postes Dayton et Sacer exploités par EDF
CONTREGLISE	SCICAE	Poste Mouhy exploité par EDF
DAMPIERRE-SURLINOTTE	EDF	Hameau de Presles-Trevey exploité par SCICAE
ESPRELS	EDF	Hameau Les Patey exploité par SCICAE
FONDREMAND	SCICAE	Hameau Les Roselières exploité par EDF
NEUREY-LES-LA-DEMIE	SCICAE	Poste Les Angelots exploité par EDF
ORMOY	SCICAE	Porcherie du GAEC Raison desservie depuis poste EDF exploité par EDF
PORT-SUR-SAONE	EDF	Poste H61 « Ferme des Arpents » exploité par SCICAE
QUENOCHÉ	SCICAE	Poste Moulin-Jean-Bart exploité par EDF
RIOZ	EDF	Hameau Les Fontenis exploité par SCICAE

A titre indicatif et sans engagement de la part du SIED 70, on trouvera ci-dessous un tableau précisant les montants TTC des travaux estimés sur chacun de 7 lots pendant la durée totale maximale du marché :

N° du lot	Secteur	Montant TTC estimé du marché
1	Nord	2 600 000 €
2	Est	3 200 000 €
3	Centre-est	2 800 000 €
4	Centre-ouest	2 000 000 €
5	Ouest	2 600 000 €
6	Sud	3 100 000 €
7	Centre	2 700 000 €
TOTAUX		19 000 000 €



CHAPITRE 2 - CONDITIONS DE LA PROCÉDURE

La procédure se déroule en 2 phases. Tout d'abord, les entreprises font acte de candidature et après que l'entité adjudicatrice aura étudié ces candidatures et que ces dernières auront été jugées acceptables selon les critères définis ci-après, l'entité adjudicatrice invitera les entreprises retenues à participer à la suite de la procédure de passation des marchés.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement sous forme de fichier informatique aux entrepreneurs dont la candidature aura été retenue.

CHAPITRE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidats ont à produire un dossier dans les conditions des articles 44 et 45 du code des marchés publics, dont le contenu sera le suivant :

- A - Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC 4 annexé au présent règlement).
- B - Déclaration du candidat (modèle DC 5 annexé au présent règlement). Les candidats préciseront si l'agence susceptible de travailler pour le SIED 70 bénéficie de certification(s) ou plan qualité ou équivalent dans le domaine des travaux faisant l'objet de la procédure.

Les rubriques D, F et H de la déclaration doivent se limiter à la seule agence qui sera chargée de la réalisation des travaux qui seront issus de la présente procédure.

C - Un dossier justificatif des moyens dont dispose l'entrepreneur (agence qui sera chargée de la réalisation des travaux qui seront issus de la présente procédure) pour l'exécution des travaux, comprenant :

Pièce n°1 :

L'indication des activités principales de l'entrepreneur ainsi que des moyens en matériel susceptibles d'être affectés aux travaux du SIED 70 pour les études d'exécution d'une part et les travaux d'autre part : note d'une page au maximum qui doit mettre en exergue la valeur technique de l'entreprise.

Pièce n°2 (complétant ou remplaçant la rubrique F-1 de la déclaration DC5) :

Les listes nominatives des personnels d'encadrement et d'exécution que l'entrepreneur affectera principalement aux études et aux travaux du SIED 70, avec la précision de ceux qui sont habilités à travailler sous tension sur les réseaux de distribution d'électricité pour l'aérien et la liste analogue pour le souterrain (l'entrepreneur joindra les copies des certificats de stages des ouvriers qui ont reçu une habilitation au terme d'une formation).

Pièce n°3 :

Sauf pour les entreprises ayant déjà travaillé pour le SIED 70 en 2008, une liste de 20 récentes références de leur entreprise, en matière d'électrification et d'éclairage, appuyées par des certificats de capacité établis par des maîtres d'ouvrage ou leurs maîtres d'œuvre.

D – Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du (des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

CHAPITRE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATS

Le pouvoir adjudicateur procédera à une sélection des candidats en appliquant aux candidatures des critères de sélection non discriminatoires, liés à l'objet du marché et relatifs aux **capacités professionnelles, techniques et financières** de chacun des candidats en respect de l'article 52 du CMP.

Chaque critère sera noté de 0 à 3, avec la pondération ci-dessous.

La note 0 obtenue à l'un des critères étant la plus basse. La note 3 correspondant à la notation la meilleure.

- 30% **Capacités professionnelles** : déterminées à partir de tout document (notamment du dossier décrit ci-dessus au DC du chapitre 3) permettant d'évaluer les capacités professionnelles du candidat (Certificats de qualité, certificats de capacité ou de qualification professionnelles établis par des organismes indépendants – voir DC5), ainsi que tout document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- 40% **Capacités techniques** : déterminées à partir de références générales de l'entreprise et de références particulières sur des opérations équivalentes ou réalisées pour le compte du SIED 70 en ce qui concerne les entreprises ayant travaillé pour le SIED 70 en 2008.

- 30% **Capacités financières** : déterminées à partir des renseignements relatifs à la situation financière du candidat, exposés au chapitre D. du DC5 et/ou de tout document annexe jugé

utile par le candidat lui-même.

Toute note nulle à l'un des critères élimine le candidat. Pour être retenu, le candidat devra avoir obtenu une note globale, après pondération, au moins égale à 1,5.

CHAPITRE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES

5.1 - Date limite de réception des candidatures

30 juillet 2009 à 11 heures 30

5.2 - Envoi traditionnel des dossiers de candidatures

Les offres de candidatures sont transmises sous pli cacheté à l'adresse ci-après :

*Monsieur le Président du syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône
20 avenue des Rives du Lac
70000 Vaivre-Et-Montoille*

Ce pli comprend une enveloppe intérieure également cachetée qui comporte les nom et adresse du candidat et la mention suivante :

*SIED 70
Marchés de travaux le réseau d'électricité
AO11 - 1^{ère} partie de la consultation : appel à candidatures*

Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis

Ces demandes de candidatures doivent être envoyées, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant la date indiquée ci-dessus à l'article 5.1, ou être remises contre récépissé au secrétariat du SIED 70 avant ces mêmes date et heure.

Les demandes qui seront remises, ou dont l'avis de réception sera délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, celles remises sous enveloppe non cachetée, ainsi que celles qui ne porteront pas la mention "ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis" ne seront pas retenues.

5.3 - Dématérialisation de la procédure

Dans le cadre des procédures de consultation relatives à la passation des marchés publics, les dossiers de consultation d'entreprises (DCE) constitués du règlement de la consultation, du cahier des charges, des documents et des renseignements complémentaires doivent pouvoir être mis à disposition des entreprises par voie électronique.

Le CMP, confirme, dans son article 56, l'obligation pour les personnes publiques d'être en capacité, à compter du 1^{er} janvier 2005, d'accepter les réponses des fournisseurs par voie électronique.

En application de cette disposition, les offres de candidatures et les dossiers peuvent être transmis par voie dématérialisée sur le site www.e-marchespublics.com.

CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent faire parvenir une demande écrite à :

Monsieur le directeur du SIED 70
20, avenue des Rives du Lac
70000 Vaivre-Et-Montoille

ou direction@sied70.fr

Adopté par le Bureau syndical le 18 juin 2009

Le Président,

Jacques ABRY